

Etaient présents : Mesdames, VIOSSANGE, DAUZET, GARRELON, CAUDA, CHABEAUD, Messieurs BONY, FONROUGE, TERRAIL, DAPON, DIDELOT, DESCOEUR, PARRA, FABRE Michel, KLEM, LAYAC, CONSTANT, FALIES, LUSSERT, CHAMBON, LAPEYRE, FOURNIER, CHAMPS, CHASSAGNE, LAFARGE, SEPCHAT, FRAYSSE, DUJOLS, LOUISFERT, FABRE Jean-Marie, BENECH, LACHAZE, PASSENAUD (+ pouvoir de LESPINE), VERDIER, MEYDIEU, GENEIX, FAURE Bruno, ASTIER, ROCHETTE, FAURE Jean-Louis, FRUQUIERES, BORNE.

Absents : Madame REMY, MARRONCLE Messieurs DAYRAL, LESPINE (pouvoir à PASSENAUD), JOUDRIER (pouvoir à GENEIX) RODDE (pouvoir à ASTIER),

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation du projet de crématorium porté par la commune de St Cernin
 2. Actualités de la communauté de communes
 3. Schéma de Coopération Intercommunal
 4. Questions diverses.
-

1. Présentation du projet de crématorium porté par la commune de St Cernin

Eric BOUSQUET, conseiller municipal de St Cernin en charge du dossier présente le projet de crématorium.

Le groupe a travaillé sur le projet et aujourd'hui lance un appel d'offre national concernant la construction, la gestion et la maintenance de ce crématorium; c'est une Délégation de Service Public. Le coût du projet est estimé entre 1.5 et 2 millions d'euros.

Le choix du délégataire privé sera réalisé au cours du deuxième trimestre 2016. S'en suivront les diverses enquêtes. La construction pourra alors démarrer et la mise en service est prévue fin 2017 début 2018.

Le projet d'implantation se situe sur la zone d'activités intercommunale de Saint Cernin, longeant la départementale 922 sur un terrain d'environ 3200m² qui sera acheté à la Communauté de Communes.

Sa capacité d'accueil sera d'environ 100 personnes. Cet équipement permettra la tenue de toute cérémonie, même sans crémation. Aujourd'hui, les normes et les enquêtes préliminaires garantissent la qualité environnementale, écologique et d'accueil via la professionnalisation des gestionnaires de ces sites.

Son coût oscille entre 700€ et 800€.

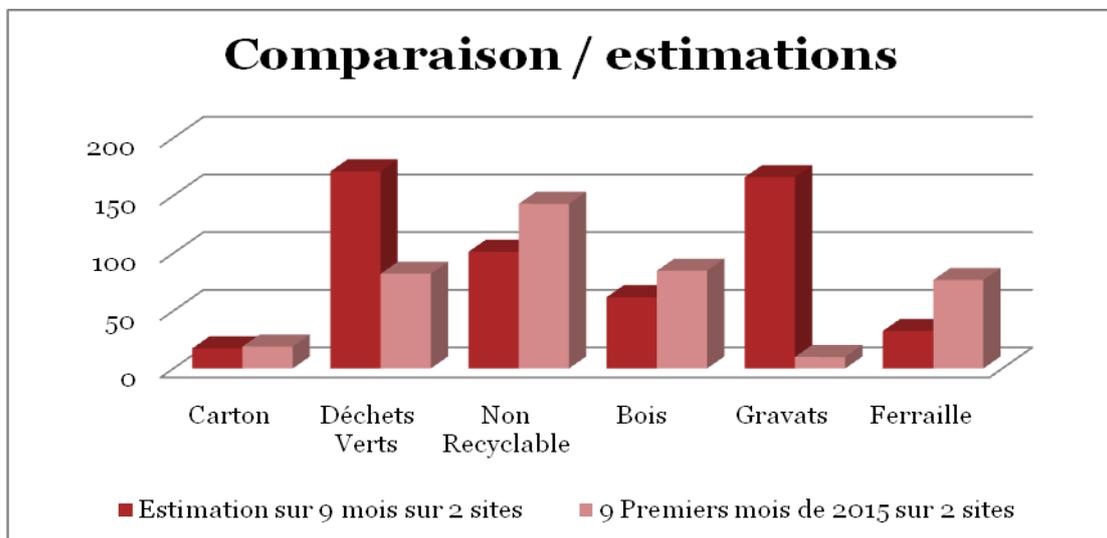
2. Actualités de la communauté de communes

a. Labellisation TEPCV

Le Président informe les élus que la Communauté de Communes du Pays de Salers a été désignée lauréate de l'appel à projet Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte. Cette labellisation, ouvre droit à des subventions d'un maximum de 500 000€ pour la réalisation des projets suivants :

- Productions d'énergies propres
 - o Etude sur la valorisation locale des boues de station d'épuration
 - o Traitement et récupération des déchets verts de fossés et bas-côtés
 - o Acquisitions de broyeurs pour les déchetteries
 - o Amélioration de la signalétique dans les déchetteries
 - o Création d'une exposition mobile autour de la méthanisation et des énergies renouvelables
- Baisse de la consommation énergétique
 - o Programme de Remplacement des éclairages publics énergivores (1600 lampes énergivores changées)
 - o Financement dans le cadre de la convention qui pourra atteindre 25% du HT en complément du financement du SDE, plus d'informations en novembre
 - o Aménagement de 4 aires de covoiturage en lien avec la plateforme internet www.pays-salers.fr
 - o Acquisition d'un véhicule propre à usage des services de la collectivité

b. 1^{er} Bilan des déchetteries



c. Nouvelle campagne de financements des installations d'assainissements individuels

44 dossiers éligibles, soit 155 400€ de subventions et l'équivalent de 250 000€ de travaux

3. Schéma de Coopération Intercommunale

Le Président présente au conseil communautaire le projet de Schéma de Coopération Intercommunale (SCI) du Cantal pris en application L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, présenté par le Préfet du Cantal à la commission départementale de coopération intercommunale.

Il précise que deux réunions se sont déjà tenue avec les maires de la communauté de communes et que dans le cadre de la procédure les communes et les communautés de communes ont deux mois pour émettre un avis sur ce dernier.

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Salers (8 889 habitants), le Préfet propose dans le SCI sa fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac (6 916 habitants), créant un nouvel EPCI de 15 805 habitants.

Au cours des discussions les élus regrettent, d'une part, la précipitation dans la mise en œuvre de ce projet et d'autre part, le manque d'éléments financiers, fiscaux et de représentativité entre autres... pour éclairer leurs discussions.

Ainsi considérant que la loi autorise dans les territoires à faible densité démographique à déroger au seuil des 15 000 habitants en adaptant celui-ci à un seuil ne pouvant toutefois être inférieur à 5 000 habitants,

Le Président propose aux élus du conseil communautaire d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma de Coopération Intercommunale du Cantal qui prévoit entre autres, la fusion des communautés de communes du Pays de Salers et du Pays de Mauriac. »

Après délibération, le Conseil Communautaire (38 pour, 4 contre)

Valide la proposition du Président

Décide d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma de Coopération Intercommunale du Cantal qui prévoit entre autres, la fusion des communautés de communes du Pays de Salers et du Pays de Mauriac.

4. Questions diverses

Le Président fait lecture aux élus de la motion en faveur du maintien du service des urgences de l'hôpital de Mauriac et du lancement des travaux de restructuration de l'établissement prise lors de la réunion des maires du 22 septembre dernier.

« Après la fermeture de la maternité, voici l'annonce de la fin programmée du service des urgences de l'Hôpital de Mauriac.

Le rapport Graal, rédigé par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé remis à la ministre Marisol TOURAINE, ne laisse planer aucun doute sur la volonté délibérée du gouvernement d'en finir avec les services d'urgence de proximité. Les arguments les plus farfelus ne manquent pas, allant jusqu'à mettre en doute les capacités des médecins que l'Etat lui-même diplôme.

L'urgence c'est le manque de temps. L'hôpital de Mauriac est situé à 45 min de celui d'Aurillac. Il a un bassin d'activité qui draine des patients situés à plus de 30 min de Mauriac soit à plus de 1h15 d'Aurillac. Cette suppression de service engendre clairement des risques majeurs pour toutes les populations de l'arrondissement de Mauriac.

D'autre part, nous nous inquiétons des travaux de restructuration nécessaires pour l'obtention de l'accréditation de l'Hôpital de Mauriac en 2017. Le précédent gouvernement avait promis en 2012 une subvention de 2 millions d'euros à laquelle devait s'ajouter une subvention de 1.5 million d'euros de l'ARS. Quid de ces fonds ? Apparemment une pure et simple annulation ? Personne n'en a été informé ? Personne n'a été sollicité ? Qui suit ce dossier ? Inadmissible.

En plus de mettre en péril le service des urgences c'est l'Hôpital tout entier qui joue sa survie.

L'Etat par des décisions unilatérales joue sur une logique du chiffre et fracture la société en accordant plus de poids à la vie des urbains qu'à la vie des ruraux. Faute de vouloir réfléchir à une réforme globale de l'hôpital l'Etat rabote sur les petits services pourtant indispensables à nos populations.

Réunis, ce 22 septembre, nous maires des communes composant la Communauté de Communes du Pays de Salers, nous opposons à la fermeture annoncée et demandons le lancement des travaux annoncés et nécessaires pour le maintien d'un service de santé dans le Nord Ouest Cantal. »